

**PERSPECTIVES D'ANALYSE INTERACTIONNISTES
ET HISTOIRE MÉDIÉVALE
HISTOIRE DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LE
ROYAUME DE FRANCE, XIII^e-XV^e SIÈCLES**

PAR

Thierry DUTOUR

Le propos¹ est de rendre compte d'une évolution affectant les études d'histoire médiévale et de contribuer à la réflexion qu'elle appelle. L'évolution peut être résumée en quelques mots : l'intérêt pour l'acteur social, considéré dans ses rapports avec autrui, paraît de plus en plus grand chez les historiens médiévistes français depuis une quinzaine d'années ; à partir de là ils se sont rapprochés des perspectives interactionnistes développées notamment par leurs collègues sociologues. Ce rapprochement justifie qu'un médiéviste participe aux débats sur l'historicité de l'action, en l'occurrence publique. En effet des travaux analysant l'action sociale dans son déroulement apparaissent en histoire médiévale. Certains envisagent les dimensions et les logiques historiques de l'action, donc la temporalité qu'elle met en œuvre. Ils tâchent de saisir des pratiques dans le présent de leur déroulement, sans négliger dans cette exploration la dimension du passé, en tant qu'élément de la logique de l'action et production de cette action elle-même ; ils sont attentifs à ce qu'un sociologue appellera des activités de temporalisation.

Il s'agit donc d'envisager les rapports entre l'histoire de l'action publique, dans le royaume de France, du XIII^e au XV^e siècle — ce terrain d'enquête étant celui de ma compétence — et des perspectives d'analyse interactionnistes. Mes recherches se plaçant dans cette optique fourniront divers exemples et, sans prétendre à l'exhaustivité, j'insisterai sur certains cas propres à donner un aperçu de la variété des

1. J'ai bénéficié dans sa rédaction des critiques et des avis de H. Dubois, ainsi que de Ph. Hamon, N. Offenstadt, M.-N. Polino, R. Telliez. Je les prie de trouver ici l'expression de ma vive gratitude.

travaux actuels, en me limitant, sauf exception, à ceux des chercheurs français. Cela m'amènera à envisager des travaux selon une optique que n'admettent pas nécessairement leurs auteurs ; précisons donc que le fait de citer un auteur ne préjuge en rien de son accord avec les perspectives développées ici. Par ailleurs le présent texte emploie le vocabulaire disciplinaire commun aux sciences sociales en général — entendons : histoire comprise — sans se limiter à celui qui peut être le plus familier à des historiens médiévistes.

Je comprends l'action publique dans un sens extensif (Laborier & Trom, 2003), comprenant l'action liée à l'exercice de la puissance publique mais aussi celle des individus en tant qu'ils appartiennent à la communauté politique et interviennent dans des secteurs de la vie sociale dont leurs contemporains considèrent qu'ils doivent être régis par des règles faisant l'objet d'un consensus des membres de la collectivité. Les spécificités de la période envisagée imposent d'entendre par puissance publique l'Etat central, les principautés, les villes, parfois des seigneurs.

Deux questions organisent le propos. Comment des historiens médiévistes sont-ils venus à travailler dans des perspectives interactionnistes ? Quels thèmes de recherche anciens sont renouvelés par les perspectives interactionnistes et sur quels thèmes nouveaux orientent-elles l'intérêt ?

LE DÉPLACEMENT DE L'INTÉRÊT DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DES STRUCTURES SOCIALES VERS LES INTERACTIONS

On peut distinguer une évolution d'ensemble, le cheminement que l'on souhaite mettre en évidence, les aboutissements de celui-ci quant au thème qui nous préoccupe.

L'évolution est connue

Les approches macro sociales dominent la réflexion des historiens dans les années 1940, 50, 60. L'intérêt des médiévistes est alors particulièrement tourné vers les études dites "économiques et sociales", dans lesquelles l'étude sociale proprement dite est souvent un appendice d'une histoire des structures économiques (sans que tous relèvent de cette vue générale ; voir par exemple les travaux d'E. Perroy, 1976). Dans les années 60 et 70 l'intérêt se déplace vers l'histoire sociale : la période est celle des volumineuses monographies d'histoire urbaine ou rurale, histoire de structures toujours, utilisatrice d'analyses quantitatives et marquée par l'ambition d'une "histoire totale" (voir par exemple : Fossier, 1969 ; Chevalier, 1975), prêtant néanmoins parfois une attention particulière à l'individu (Herlihy et Klapisch-Zuber, 1978 ; Desportes, 1979). Quelques œuvres d'un intérêt majeur contribuent

alors à cet intérêt pour l'individu, œuvres de sociologues (Elias, 1969) puis, surtout, d'historiens italiens pratiquant depuis le milieu des années 70 ce qu'il est convenu d'appeler une micro-histoire. A partir des années 80, ils publient des ouvrages importants (Grendi, 1981 ; Levi, 1985 ; Allegra, 1987 ; Cerrutti, 1990 ; Raggio, 1990 ; Loriga, 1991). Dès lors la pertinence des approches macro-sociales est mise en question, et l'est d'autant plus que passent de mode le structuralisme puis le marxisme, alors même que chez les sociologues les perspectives structuro-fonctionnalistes développées notamment par T. Parsons sont de plus en plus contestées. Parallèlement l'intérêt pour l'individu devient manifeste dans les études d'histoire médiévale. Le renouveau, chez les médiévistes, de l'intérêt pour le genre biographique, en témoigne (Duby, 1984 ; Guenée, 1987 ; Le Goff, 1996). Les thèmes choisis pour les congrès annuels de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public en attestent aussi, avec l'apparition de sujets témoignant de la préoccupation de cerner des figures sociales certes idéaltypiques, mais permettant d'approcher plus concrètement les relations sociales interindividuelles : "le combattant" (1987), "le marchand" (1988), "village et villageois" (1990), "le clerc séculier" (1991), "voyages et voyageurs" (1995), "les serviteurs de l'Etat" (1998). De plus en plus on veut "écouter ce que disent les hommes de leur vie sociale" (Crouzet-Pavan, 1995: 256) - *Die einfache Leute, die es nie sind*", dit Bertolt Brecht (les gens simples, qui ne le sont jamais). C'est alors que dans les années 90 les historiens qui pratiquent la micro-histoire publient des textes justifiant leur pratique et "le choix... des relations interpersonnelles comme le véritable objet de l'analyse historique" (Grendi, 1994). Leurs références théoriques sont le plus souvent empruntées à l'anthropologie sociale. Le succès de leurs travaux contribue à amplifier un déplacement de l'attention des historiens vers l'anthropologie déjà visible alors en France en ce qui concerne les médiévistes. Le désintérêt pour la sociologie — qui souffre des exceptions : voir par exemple Lorcin, 1985 — contribue à ce mouvement : elle paraît, pour beaucoup, porteuse surtout des perspectives d'analyse macro-sociale qui étaient celles, soit des historiens ayant le plus attiré l'attention de leurs collègues sur les travaux des sociologues (Braudel, 1958), soit des sociologues les plus populaires chez les historiens. Finalement, dans les années 90, il devient impossible de nier la pertinence des approches interactionnistes et les débats s'organisent autour d'elles. Notons toutefois que, d'une part, c'est surtout dans la version qu'en propose la *microstoria* des historiens italiens qu'elles sont connues — donc dans une version particulière d'une perspective plus générale, cette perspective elle-même restant souvent abordée uniquement par le biais d'œuvres d'historiens — et que, d'autre part, elles suscitent de fortes réticences ou de l'indifférence, ce dont témoignent les débats eux-mêmes (Revel, 1996) et la façon dont l'évolution de l'historiographie est parfois présentée (Chevalier, 1991 ; Biget, Hervé, 1995 ; Zeller et Faron, 1999).

Le cheminement des médiévistes qui en viennent à faire de l'acteur social et donc des rapports inter-individuels l'objet premier de leur analyse prend place dans ce cadre

Il diffère de celui des historiens italiens pratiquant la micro-histoire par l'absence (jusqu'à aujourd'hui encore) de lieu institutionnel, une revue par exemple, propre à permettre la confrontation d'efforts et d'idées allant dans le même sens et, paradoxalement, ces efforts et ces idées n'ont guère subi l'influence des praticiens de la micro histoire, peu connus en France jusqu'aux années 90 (G. Levi par exemple n'est traduit qu'en 1989), de surcroît généralement spécialistes des temps modernes. Mais c'est un cheminement comparable dans ses ressorts et son déroulement, par sa discrétion, le caractère individuel et indépendant des recherches et des réflexions menées, le fait que ceux qui les mènent ont été guidés avant tout, au départ, par les exigences pratiques du travail de recherche. Celles-ci se sont manifestées dans deux domaines : l'histoire économique (renouvelée avec Dubois, 1976, dont l'enquête magistrale est pour partie fondée sur l'analyse des comportements individuels des marchands) et l'histoire de l'action publique. Cette dernière nous retiendra ici. S'agissant de la fin du Moyen Age en France (XIII^e-XV^e s.) elle a connu depuis trente ans un renouvellement profond (Guenée, 1964 ; Autrand, Barthélémy, Contamine, 1991). On en retiendra trois traits : le regain d'intérêt pour l'histoire des pouvoirs publics, désormais conçue comme une histoire des sociétés politiques (Cazelles, 1958, 1982 ; Guillemain, 1962 ; Guenée, 1963, 1987 ; Contamine, 1972 ; Autrand, 1981) ; le souci de se poser les questions de l'anthropologie, illustré par des travaux au retentissement important (Gauvard, 1991 et — mais pour l'essentiel hors du champ chronologique considéré ici — Barthélémy, 1993, 1997a, 1997b, 1999, soucieux d'une anthropologie du pouvoir, appuyée notamment sur les travaux d'Evans Pritchard, S. White (par exemple, 1986) ; l'usage intensif de la prosopographie, outil de recherche de plus en plus utilisé depuis vingt ans par les médiévistes (Autrand, 1981, 1986b ; Bulst et Genet, 1986 ; Genet et Lottes, 1996) tant pour l'histoire des élites (Werner, 1997) que, plus récemment, de populations saisies dans leur ensemble (Keats-Rohan, 1997b, 1999, 2000). Ce troisième trait est essentiel. Le sens du mot prosopographie dans la langue courante est selon le *Littré* : espèce de description qui a pour objet de faire connaître les traits extérieurs, la figure, le maintien d'un homme, d'un animal. Les historiens l'utilisent en général pour désigner "des études biographiques collectives ou comparatives de groupes donnés, distincts du reste de la société par l'emploi, l'activité, le statut social" (Beech, 1967), incluant tous les éléments de l'action sociale individuelle propres à permettre de décrire le ou les groupes envisagés ainsi que leurs relations internes et externes ; c'est en somme l'équivalent de la *multiple career analysis* des sociologues. La pratique de la méthode prosopographique a ramené les médiévistes préoccupés de l'action publique vers l'acteur social.

La chose paraît aller de soi. Ce n'est pas le cas. En effet beaucoup de ceux qui ont pratiqué la prosopographie y ont vu non une méthode, porteuse de problèmes épistémologiques, mais un procédé. Ils ont alors souvent considéré, explicitement ou implicitement, que l'individu est tout simplement l'une des formes d'existence de la société. Cette conception est formulée par exemple par P. Bourdieu, que l'on citera en raison de sa popularité chez les médiévistes : "la société existe sous deux formes inséparables : d'un côté les institutions, qui peuvent revêtir la forme de choses physiques (...) ; de l'autre les dispositions acquises, les manières durables d'être et de faire qui s'incarnent dans des corps (...). Le corps socialisé (ce que l'on appelle l'individu ou la personne) ne s'oppose pas à la société : il est une de ses formes d'existence" (Bourdieu, 1984 : 29). Dans cette perspective — féconde par ailleurs et qui a le mérite d'"éliminer un faux problème : l'opposition prétendue entre l'individu et la société" (Le Goff, 1996 : 21) — l'acteur social n'est guère envisagé comme l'auteur conscient de son action et on le présume doté d'une personnalité cohérente et structurée par un ensemble de dispositions formant système (Bourdieu, 1986). Il est alors légitime de considérer que la prosopographie consiste essentiellement à envisager comme un tout les données recueillies sur un ensemble d'individus et à les traiter quantitativement. Ainsi "la prosopographie permet d'introduire le quantitatif dans l'histoire politique" (Autrand, Barthélémy, Contamine, 1991 : 106) ; c'est un acquis majeur, irremplaçable même, de la recherche des trente dernières années. Mais s'il est indispensable de traiter quantitativement les données relatives aux individus (Genet, 1978), ce n'est qu'une des possibilités offertes par la méthode prosopographique. Cette dernière est en effet un mode de recherche, de sélection et de rassemblement des données utilisées par le chercheur qui nécessite l'observation de l'ensemble des traces laissées par l'action et les relations sociales d'un individu ainsi que la réflexion sur chaque existence sociale individuelle, préalablement à toute utilisation des données recueillies. Elle met en évidence l'hétérogénéité, les discontinuités, la multiplicité des domaines de l'action.

Hétérogénéité, discontinuité, multiplicité : leur prise en compte nécessite une réflexion sur l'action sociale et les relations interindividuelles qui rejoint celle des sociologies interactionnistes.

Cette réflexion amène à reconsidérer des thèmes de recherche et les notions mises en œuvre dans les recherches

Elle débouche en même temps sur une vaste gamme d'interrogations ; il est impossible de les développer toutes. Mentionnons brièvement le fait que l'intérêt se déplace vers les ressorts de la cohésion sociale (Dutour, 1998 ; Offenstadt, 2001) et que partir du principe de la complexité de l'acteur social amène à être rétif aux simplifications, portant notamment sur

les petites gens². Ajoutons que l'approche du temps et donc du changement évolue : la vision d'un temps linéaire et téléologique n'est pas reçue par la recherche la plus actuelle, qui renouvelle considérablement la prise en compte de la pluralité des temps sociaux et des moyens de la construction des temporalités à l'œuvre dans l'action quotidienne³.

Le principal thème reconsidéré est celui de l'histoire de l'Etat dit "moderne", saisi dans sa naissance et son évolution première, qui est sans doute le thème de recherche touchant à l'étude de l'action publique le plus populaire depuis vingt ans parmi les médiévistes (indépendamment des observations qui ont pu être faites sur les raisons de son succès ; Bois, 2000) et l'un des plus féconds (voir en dernier lieu Morsel, 2000).

Il procède d'une interrogation formulée dès le XIX^e siècle, remise à l'honneur (Guenée, 1964 ; Strayer, 1972), puis popularisée. La production relevant de ce thème a été, jusqu'à il y a peu, marquée par une vision évolutionniste des choses. On postule qu'apparaît un Etat dit "moderne" — quoique ce postulat soit de moins en moins reçu en histoire moderne car "le régime politique des sociétés d'Ancien Régime reposait sur une pluralité de pouvoirs" (Castellano et Dedieu, 1998 : 47s). Dès lors "la force de l'habitude, l'étendue des sources aussi bien qu'une vue téléologique des choses amènent inévitablement à concentrer le regard sur le devenir de l'Etat monarchique" (Autrand, Barthélémy, Contamine, 1991 : 112-114), et donc à envisager l'étude d'une façon qui ramène à une "définition rhétorique de l'historien comme interprète autorisé des évolutions séculaires des sociétés humaines" (Grendi, 1994) incompatible avec des perspectives interactionnistes. On peut en voir un signe dans le fait que l'Etat monarchique est appelé souvent Etat tout court : dans le contexte français on entend spontanément par "Etat" le pouvoir central. L'Etat a pourtant trois incarnations principales — ce ne sont pas les seules — dans la France de la fin du Moyen Age : le roi, les princes, les villes. Les pouvoirs municipaux, en particulier, sont un des éléments de l'Etat et, pour les gouvernés, l'un des visages de celui-ci. Leur autonomie et l'autorité supérieure de pouvoirs centraux — le roi ou un prince, qui ne sont pas à eux seuls tout l'Etat — ne sont pas contradictoires par principe. On l'oublie quand on prédit *a posteriori* que la ville est destinée à s'incorporer aux cadres de l'Etat — alors qu'elle en fait partie par cela même qu'elle existe en tant que collectivité autonome et à partir du

2. On se reportera aux exemples de Dutour (1998) pour les villes et Lorcin, (2000) pour les paysans qui note que "le vilain intelligent et sensible est une innovation des contours du XIII^e siècle", lesquels "mettent en scène des paysans dont le savoir-faire et les qualités humaines font des hommes non seulement normaux mais respectables" qui partagent "les mêmes critères de stabilité, de réussite et d'honorabilité" que les autres.

3. Voir par exemple Friese (1995, 1996, 1997), avec un terrain d'enquête contemporain et, pour un terrain médiéval, Crouzet-Pavan (1995).

moment où elle existe en tant que telle — ou quand on affirme que les princes s'emploient essentiellement à "singer" Paris (Chevalier, 1982 : 60). Il faut le souligner fortement. En effet, s'il est vrai qu'il peut y avoir concurrence et conflit entre les pouvoirs dans l'Etat (comme en Allemagne et dans le royaume d'Italie), présenter cette concurrence possible comme un conflit entre l'Etat et ce qui lui est extérieur revient à méconnaître la nature des pouvoirs en présence (Dutour, 1998).

Les outils de la prosopographie ont longtemps servi à faire l'histoire de l'Etat central, les autres pouvoirs publics, principautés et villes essentiellement, étant envisagés surtout — sauf exceptions (Richard, 1954, par exemple) —, sous l'angle non de la logique endogène de leur développement, mais de leurs rapports avec l'Etat central, pensés en termes de collaboration ou de conflit. On s'est interrogé par exemple sur la fonction des villes en tant que partenaires et relais du pouvoir royal, particulièrement à la fin du Moyen Age (Chevalier, 1975, 1985). La nouveauté dans ce domaine réside dans le refus de toute vue téléologique, par nature unidirectionnelle et unidimensionnelle ; elle se manifeste dans le regain d'intérêt pour l'histoire des pratiques et des conceptions du pouvoir (Kaeuper, 1988 ; Gauvard, 1991 ; Telliez, 2002 ; Offenstadt, 2001), des principautés (Kerhervé, 1987 ; Contamine et Matteoni, 1996 ; Matteoni, 1998), des pouvoirs urbains plus récemment (Dutour, 1998), ainsi que dans la mise en œuvre d'interrogations sur les mutations sociales qui accompagnent et autorisent le développement de l'Etat (Morsel, 2000) et finalement dans un réexamen critique de son histoire (Hamon, 2000).

Quant aux notions mises en œuvre dans les recherches, la réflexion à leur propos tend, dans les travaux actuels, à orienter l'intérêt vers les dimensions historiques de l'action.

On redevient attentif au danger, signalé depuis longtemps par des sociologues (Schütz, 1953) et des économistes (Hayek, 1953), de constituer des catégories d'individus (définies par les représentations des contemporains, ou conçues par le chercheur) en groupes secondaires — voire primaires —, confondant par là catégories et groupes. Ayant constitué une catégorie en groupe on traite ce groupe en acteur, collectif et en même temps indépendant des individus censés le constituer, acteur dont on se croit dès lors autorisé à supposer l'action et finalement à la décrire. Si cette suite d'opérations arbitraires se base sur une représentation de la catégorie élaborée par les contemporains, le fait que toute représentation d'une catégorie est un enjeu parce qu'elle contribue à la définir ou à accréditer l'idée de son existence est parfois négligé. Prenons-en un exemple. Partir du présupposé que dans les sociétés citadines de la fin du Moyen Age les riches — privilégiés par la documentation — forment un groupe, présupposé souvent induit par la constatation que la plupart de ceux qui exercent le pouvoir sont riches, peut amener à négliger les riches qui n'exercent pas le pouvoir

et les non riches qui l'exercent. On confond alors, notamment dans l'étude des sociétés urbaines, le pouvoir, dimension des relations entre les hommes, et la maîtrise de ressources telles que la richesse, qui contribuent à permettre de l'exercer mais ne le constituent pas (Wrong, 1980 ; Russ, 1994 ; Goyard-Fabre, 1994 ; Dutour, 1998). Le souci d'éviter ces confusions, manifesté de façon incisive par la recherche actuelle (Klapisch-Zuber, 1995 ; Morsel, 2000 ; Ruggiu, 2001, à paraître), amène par exemple à distinguer dans l'étude des sociétés urbaines les riches et l'élite sociale ; cela permet d'étudier réellement les rapports entre richesse et position sociale ou entre catégories de la représentation de la société et comportements effectifs (Dutour, 1998).

La notion même d'individu vivant en société est l'objet de questions, notamment depuis la parution de l'ouvrage que N. Elias a consacré à l'apparition dans la pensée occidentale de la notion de conscience de soi (Elias, 1987) et depuis la parution du grand livre de G. Levi, *L'eredita immateriale...* (Levi, 1985). Des travaux récents insistent avec force sur quelques points essentiels.

Le premier est l'importance d'étudier les stratégies des acteurs sociaux, de s'interroger sur le sens qu'a pour eux leur action, de reconstituer, hors de tout présupposé téléologique, l'incertitude des situations réelles. Cela revient avant tout à étudier le passé au présent (Levi, 1985, 1989) et impose par là de considérer la biographie non comme un procédé à employer mais comme un problème (Berger et Berger, 1976 ; Loriga, 1996), riche d'interrogations sur le statut de la causalité historique dans une existence sociale. La notion de carrière, par exemple, invite à une réflexion orientée dans plusieurs directions : le rôle de la durée dans les trajectoires individuelles, l'importance de l'acquisition de compétences sociales rendant l'individu apte à s'intégrer à des mondes sociaux nouveaux, les processus de cette intégration, qui ne peut se réaliser que dans le temps, grâce à l'acceptation par autrui (Dutour, 1998). Faire la biographie d'un acteur social, c'est le replacer dans l'incertitude de ses relations avec autrui ; c'est refuser toute vision linéaire d'une existence sociale et admettre une causalité probabiliste. C'est aussi se demander comment les intéressés eux-mêmes présentent leur histoire, en tâchant notamment d'ajuster leur identité sociale à la place qu'ils occupent — cet ajustement produisant peut-être, parfois, une certaine illusion de l'existence d'un "habitus" (Eymeri, 1999).

Le second point est la nécessité de prendre en compte le caractère pluriel des individus, confrontés dans leur existence à des expériences et des rôles sociaux variés, qui les introduisent dans des contextes sociaux distincts et les amènent à faire appel à des ressources culturelles elles-mêmes variées, hétérogènes, voire contradictoires (Levi, 1989 ; Macioti, 1998). Dans cette perspective il est nécessaire de tenir compte de la multiplicité des activités des individus, ainsi que, par conséquent, de la pluri-détermination des positions sociales. En effet,

chaque individu occupant autant de positions et de rôles sociaux qu'il y a de groupes dont il fait partie, la position sociale globale est la synthèse des positions occupées dans différents contextes, sphères d'activité, groupes institutionnalisés ; cette synthèse est en elle-même objet d'enquête du fait que si une position particulière apparaît déterminante, la position sociale globale d'un individu ne s'y identifie pas complètement (Dutour, 1998). L'admettre, c'est admettre aussi que l'on ne peut définir les individus, de façon unidimensionnelle, par leur appartenance à un groupe — ce qui revient, comme le constatait B. Lepetit, à "réifier" ces catégories. "Au lieu de réifier les groupes", écrit B. Lepetit, "et de prendre pour donnée, sur la base d'une batterie de critères essentiels (une position lignagère, une position économique, etc.) l'appartenance des individus à ces groupes qui les enferment et les définissent, les sciences sociales inversent maintenant la perspective" (Lepetit, 1995 : 17), ce que confirment les réflexions les plus récentes sur la question ("la segmentation de la société en groupes... a le défaut de réduire les individus à une seule de leurs particularités fondamentales" ; Ruggiu, à paraître).

Alors, le postulat de l'unité de sens de toute existence sociale individuelle apparaît pour ce qu'il est : un postulat indémontré véhiculant une conception réductrice de l'acteur (Loriga, 1996 : 227-228). Par exemple, postuler que les employés de l'Etat central sont des "serviteurs de l'Etat" plutôt que des serviteurs d'eux-mêmes et définir sur la base de ce critère le groupe à étudier peut amener à déplacer aux marges de la recherche menée la question, essentielle, des allégeances des individus — qui sera évoquée à nouveau plus loin. Or, dans la France de la fin du Moyen Age le service des pouvoirs publics est un moyen de gagner sa vie parmi d'autres, compatible avec la pratique simultanée d'autres activités. On peut-être en même temps un membre éminent du Conseil ducal qui assiste le duc de Bourgogne dans le gouvernement de son duché et un important avocat d'affaires possédant une grosse clientèle privée. En 1401 le duc de Bourgogne propose à Dreue Felise, avocat appartenant depuis 19 ans à son conseil, de siéger à sa chambre des comptes. Il explique alors que ses conseillers "sont gens de divers estats, dont les aucuns vont en leurs bénéfices, les autres en leurs pratiques et les autres en leurs autres besoignes et affaires", tandis que les maîtres des comptes "sont principalement et tous à nous, sans avoir gaiges ou pensions d'aucuns autres" (Plancher, III, 1748, p.j. 197). Il offre alors à D. Felise un dédommagement, sous forme de pension, pour l'abandon de sa clientèle privée, incompatible avec la fonction de maître des comptes (Dutour 1998). L'exclusivité se paye parce qu'elle n'est pas la règle mais l'exception.

Le troisième et dernier point est la nécessité de distinguer les modèles culturels de comportement et les comportements effectifs ; l'influence des premiers sur les seconds nécessite qu'ils puissent s'appliquer à des situations réelles d'interaction, donc non seulement

que les acteurs sociaux puissent les utiliser (Blumer, 1969 : 87) mais aussi qu'ils choisissent de le faire — ce qui n'est pas toujours le cas : on retrouve ici la liberté qui est celle de l'acteur dans le choix des références qu'il utilise. Par exemple, dans la France de la fin du Moyen Age, on rencontre en ville une noblesse à éclipses ; dans des familles nobles, certains individus se disent nobles, d'autres pas : certainement, en fonction des impératifs de leur situation sociale concrète (Dutour, 1993, 1998). On comprend mieux ce type de comportement en envisageant la culture comme un ensemble diversifié, peu homogène, voire hétérogène, de représentations, valeurs, codes, textes, rituels, modèles de comportement, qui dans une situation sociale concrète constituent pour l'individu un ensemble de ressources autant que de prescriptions impératives. On peut relever que le programme d'histoire médiévale de l'agrégation d'histoire pour les années 1998 et 1999 témoignait de l'intérêt suscité chez certains médiévistes — C. Gauvard, notamment — par cette façon de voir : intitulé "éducation et cultures" — cultures, au pluriel — "en Occident XI^e siècle — milieu du XV^e siècle" il invitait à considérer la culture comme l'ensemble des formes symboliques publiquement disponibles à travers lesquelles les individus expriment des significations — donc, comme une boîte à outils (*tool kit* ; Swidler, 1986) où les acteurs sociaux puisent, et choisissent parfois, ou dont ils combinent de façon neuve les éléments. On retrouve cette perspective dans l'étude des discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans menée par N. Offenstadt : il y a bien une grammaire des rites de la paix, puisqu'il y a un stock de gestes, objets, symboles et mots ainsi que des règles de leur emploi, mais il n'y a pas de modèle unique et contraignant d'emploi de ces règles ; les acteurs de la paix choisissent, dans leur comportement, parmi les figures dont l'emploi est possible, celles qu'ils utiliseront, créant à chaque fois une configuration spécifique (Offenstadt, 2001).

DES THÈMES DE RECHERCHE NOUVEAUX OU RENOUEVÉS

Ces interrogations ont renouvelé des thèmes de recherche anciens et promu des thèmes de recherche nouveaux. On envisagera les uns puis les autres.

La pluralité des temporalités sociales est étudiée depuis longtemps.

On peut distinguer deux directions de recherche.

La première consiste à se demander comment et de quelle façon une représentation donnée du passé nourrit l'action, l'oriente, lui donne des cadres et des références à un passé tenu pour vrai et fondateur du présent. Elle est illustrée notamment par des travaux sur la noblesse (Contamine, 1999). E. Schalk s'est interrogé sur "la signification du concept de noblesse dans l'imaginaire et les représentations collectives"

aux XVI^e et XVII^e siècles. Il a tâché de saisir cette conception, "qui fixe le cadre et les limites de l'action sociale, dans la mesure évidemment où cette dernière [peut] en être affectée" (Schalk, 1986 : 7, 26). La question que se pose l'auteur est : quelle idée se fait-on, à l'époque étudiée, de la noblesse ? Que signifie, pour les contemporains, être noble ? Pour répondre à cette question, il étudie le discours sur la noblesse émanant de la société cultivée. Il est alors amené à affirmer "l'existence, durant presque tout le XVI^e siècle, d'une conception de la noblesse héritée du Moyen Age" qui se limite à peu près uniquement au domaine militaire : la noblesse, c'est la profession des armes, liée à une vocation à la vertu qui s'exprime et se réalise dans la pratique de la guerre ; la noblesse est donc considérée comme une fonction. Etre noble, ce n'est pas seulement être — et donc pas seulement être né — mais faire, agir. Des deux éléments fondamentaux de cette conception que sont la profession des armes et la vertu, le second est le plus récent : selon E. Schalk c'est à la fin du Moyen Age que la noblesse devient non seulement la profession militaire mais aussi celle de la vertu. Pour lui, cette conception reste fondamentalement inchangée jusqu'aux années 1570, donc jusqu'aux guerres de religion, puis est remplacée par "un nouveau concept de noblesse... selon lequel la noblesse est fondée sur la naissance" (Schalk, 1986 : 9), le changement des marques de noblesse accompagnant cette mutation.

La mise en évidence de cette évolution permet de jeter un autre regard sur les comportements des nobles. D'abord, la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes ne rend pas compte des pratiques sociales : depuis le XIV^e siècle au moins, la noblesse est un groupe social déterminé principalement par la naissance, porteur d'un discours qui présente une noblesse non seulement de la naissance mais aussi des œuvres de guerre, alors que tous les nobles ne font pas la guerre, loin s'en faut. Ensuite, relève E. Schalk, "mettre l'accent sur la primauté militaire du second ordre... c'était implicitement lui accorder une certaine indépendance" (1986 : 103-104) : on comprend mieux alors pourquoi les nobles en font preuve dans leur comportement alors même qu'à la fin du Moyen Age noblesse et service du roi sont liés dans l'esprit des contemporains (Contamine, 1997). Enfin, une noblesse des œuvres de guerre est inapte à intégrer toutes les formes de supériorité sociale : ainsi comprend-on mieux pourquoi, depuis le XIII^e siècle, les marques de supériorité sociale qu'utilisent les membres non nobles des élites sociales du royaume, citadines surtout, se diversifient, notamment les épithètes d'honneur : on n'est pas noble, mais on est appelé "sire", "honorabile homme", par exemple (Dutour, 1997a, 1998). On comprend aussi pourquoi, depuis le XIV^e siècle, des nobles ont parfois été conduits dans des circonstances particulières à revendiquer, en raison de leur noblesse, une supériorité sur d'autres catégories d'élites du royaume (Autrand, 1979).

La seconde direction de recherche consiste à mettre en évidence la coexistence dans l'action publique de logiques d'action obéissant à des rythmes temporels différents. J'en ai retenu trois : celles des rites, des procédures juridiques, de l'action politique.

Les rites offrent un exemple de type d'action obéissant à une temporalité particulière et, parfois, se définissant par elle ; une récente table ronde tenue dans le cadre du séminaire de C. Gauvard et consacrée au cri (Offenstadt et Lett, à paraître) a permis de montrer, entre autres, l'intérêt d'une étude du cri public dans une perspective interactionniste. Le cri public, "proclamation faite par autorité de personne publique envers le peuple et de choses concernant le public" (Jean Nicot, *Trésor de la langue française*, 1594), fait se rencontrer l'expérience individuelle (de ceux qui participent au rite, ne serait-ce que comme spectateurs) et la société globale, dans une rencontre face-à-face qui est un mode rituel de rencontre, créateur, avec le cri public, d'un espace public temporaire. Ainsi, la société globale atteint l'existence individuelle et les membres du corps social continuent de partager ces représentations communes qui sont la substance même de l'articulation entre existence individuelle et phénomènes collectifs (Dutour, 2001). Un rite tel que celui du cri public est, pour ceux qui y assistent, une leçon d'histoire : il met en scène un pouvoir public, rappelle son existence, en rappelle la justification par un passé (car les ordonnances des pouvoirs, souvent publiées par cri, comportent généralement un préambule qui les motive).

Les procédures juridiques offrent d'autres exemples : le respect de la succession dans le temps des étapes d'une procédure est en effet une condition de sa validité (Offenstadt, 2000 : 211 s.) car les étapes successives se commandent les unes les autres et par ailleurs certaines situations juridiques créent un temps d'exception. C'est le cas au Moyen Age par exemple du temps des foires, sous les deux aspects du déroulement des foires d'une part et d'autre part des relations commerciales des marchands, qui obéissent à des règles exorbitantes du droit commun, regroupées sous l'appellation générique de droit des foires. Ce dernier, droit coutumier élaboré aux foires de Champagne aux XII^e et XIII^e siècles, appliqué par la justice des foires, fait bénéficier les obligations contractées en foire de garanties extraordinaires. Il s'applique *ratione personae*, aux personnes qui fréquentent les foires, *ratione materiae*, aux obligations contractées en foire. Il est supranational, en ceci que les marchands européens admettent une juridiction et un droit spéciaux, supérieurs à tous les autres, et font reconnaître par une grande variété de pouvoirs publics cette juridiction et ce droit. En vertu de sa supériorité, la justice des foires envoie des réquisitions aux autres justices (Dubois, 1976). Le droit des foires inscrit le règlement des conflits commerciaux dans un temps qui est celui de la procédure judiciaire et des voies de droit en général, un temps sans lieu pourrait-on dire, car ici les procédures ne se définissent pas par les lieux de leur déroulement mais par le temps de celui-ci.

L'action politique aux moments de crise fournira le dernier exemple. Le mode d'action du *commun peuple*, de la masse des habitants, est l'émeute : elle s'accompagne de violence, exprime une colère, s'avère sans lendemain car dépourvue d'organisation et de programme politique structuré ; sa temporalité est celle du paroxysme. Celui des membres de l'élite sociale privés du pouvoir mais qui veulent le conquérir est différent : ils utilisent leurs réseaux de relations, organisent des factions, ne se privent pas d'utiliser la violence mais une violence organisée et inscrivent leur action dans la durée (en ville, au moins la durée du mandat du maire) ; la temporalité est ici celle de la crise. La comparaison de la jacquerie de 1358 et de l'action contemporaine d'Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, est éclairante à cet égard. On peut tirer de cas moins célèbres des enseignements analogues. L'étude des émeutes de 1359 à Dijon ne fait apparaître ni organisation ni projet des émeutiers ; c'est l'examen du contexte qui permet de supposer une motivation antifiscale de l'émeute, qui n'a pas de suites autres que judiciaires. En revanche quand dans la même ville, en 1364, un important notable, Monnot de Beaune, brigue la mairie, ses partisans s'engagent par acte notarié à le soutenir, à être présents "ès jours, lieux, et hores où nous serons de par ly mandéz (...), à ycelui aidier et conseiller de nostre pohoir" et à contribuer financièrement selon leurs moyens aux dépenses entraînées par leur action ; les contributions seront éventuellement déterminées par des « eslehuiz » choisis par eux ; leur chef échoue à s'emparer de la mairie en 1364 mais y parvient en 1366, ne termine pas son mandat — le duc de Bourgogne ayant nommé un gouverneur de la mairie, procédure habituelle en cas de divisions dans le milieu dirigeant local — mais retrouve le pouvoir en 1372, son mandat se terminant cette fois par un grave "tumulte". Les élites sociales prennent en compte le temps comme dimension de leur action et tâchent de le maîtriser. Les différents degrés de cette maîtrise du temps sont des opérateurs de la distinction sociale (Dutour, 1998, 2000).

La construction d'un passé historique — c'est-à-dire excédant la durée d'une existence individuelle (Luckmann, 1997) et constitué d'un ensemble d'images du passé retenues comme des éléments significatifs d'une histoire (Jedlowski, 1989) — en fonction des nécessités de l'action dans le présent fait l'objet de nombreux travaux. On peut considérer, un peu artificiellement, pour la clarté de l'exposé, qu'ils relèvent de trois directions de recherche : les récits relatifs à un passé ; la commémoration du passé ; l'élaboration du passé dans le présent.

Des collectivités ou certains de leurs membres produisent des récits de leur passé. Ils peuvent être à la fois un signe important et l'un des moyens de la cohésion d'un groupe. La production d'histoires du royaume de France a, évidemment, beaucoup sollicité l'attention (Beaune, 1985). On s'est aussi, plus récemment, avisé qu'en France à la fin du Moyen Age l'élaboration d'un discours sur le passé n'est pas une

composante nécessaire de l'action politique des villes, alors que c'est l'inverse non seulement en Italie mais aussi en Allemagne. Les chroniques de ville, écrites en prose, généralement en allemand et non en latin, s'y multiplient à la fin du Moyen Âge. Ces œuvres "jouent un rôle décisif dans la formation d'une conscience civique et d'une mémoire collective" à une époque où la montée en puissance des pouvoirs territoriaux menace les pouvoirs urbains (Chaix, 1989 ; voir aussi Monnet, 1997).

Les représentations commémoratives du passé sont proposées dans diverses situations d'interaction — des rites parfois — qui mettent en scène la nature, les buts et l'histoire d'un pouvoir. On s'est, dans cet ordre d'idées, intéressé aux premières entrées et aux séjours royaux dans les villes (en dernier lieu, Tricard, 2000), aux symboles du pouvoir royal et, plus récemment, des pouvoirs urbains. Ainsi, à Dijon, le symbole le plus connu du pouvoir municipal est une Bible, présentée publiquement à l'assemblée des habitants tous les ans le jour de l'élection du maire ; elle est l'emblème de la justice municipale. Le rituel de l'élection du maire, parce qu'il comporte l'exhibition de cette Bible sur laquelle on prête serment, rappelle tous les ans le fondement historique du pouvoir municipal (il s'exerce en vertu d'une délégation du prince qui existe depuis 1183 et dont les contours évoluent avec le temps) et son but premier, l'administration de la justice, donc le fondement de sa légitimité (Dutour, 1998).

L'élaboration du passé dans le présent est sans doute la direction de recherche la plus riche. Divers travaux envisagent l'élaboration d'un passé familial et mettent en évidence tant l'importance accordée à la mémoire des morts (Lauwers, 1997 ; Courtemanche, 1997 ; Fournié, 1998) que la représentation de ces morts proposée par les vivants (Monnet, 1997 ; Courtemanche, 1998). A l'extrême, l'élaboration d'un passé peut aller jusqu'à l'appropriation du passé d'autrui. Par exemple F. Mazel montre comment, aux XII^e et XIII^e siècles, en Provence, une branche de la famille des Baux qui met la main sur la ville d'Orange s'approprie la légende de Guillaume d'Orange, cousin de Charlemagne, contemporain de Roland, considéré comme un modèle du parfait chevalier chrétien. Sa figure est popularisée par les chansons de geste, qui finissent par situer à Orange même le théâtre de ses exploits. Ce processus culmine avec Guilhem de Baux d'Orange (1173-1218). Il porte des armoiries évoquant la légende de Guillaume d'Orange (il est le premier dans sa famille à porter des armoiries : en Provence, dans l'aristocratie, elles apparaissent à la fin du XII^e siècle). Orange étant sa principale seigneurie et son lieu de résidence, il se fait appeler Guillaume d'Orange. Ce prince lettré, lié à plusieurs troubadours, "participe à la diffusion de la légende... tout en tentant de s'approprier le prestige du héros qu'elle met en scène" et manifeste son souhait "d'apparaître comme le continuateur du héros". Cette entreprise d'appropriation et de réélaboration d'un passé doit être mise en rela-

tion avec les ambitions du présent. Guillaume d'Orange travaille à "constituer sa seigneurie en principauté indépendante" et en même temps soutient dès 1209 les croisés de la France du Nord venus à l'appel du pape faire la guerre aux hérétiques cathares : il se pose en "champion de la foi" (Mazel, 1999 : 200-206). Dans le contexte d'une société politique pour laquelle la référence au passé est une dimension permanente tant de la culture des princes (Guenée, 1980) que de la légitimation de toute entreprise, Guillaume d'Orange offre un cas probant de construction du passé pour l'action et dans l'action. Des études récentes montrent l'autre dimension d'une telle activité : la négation et le silence qui excluent de tout discours historique ce que l'on veut cacher. C'est, dans les gouvernements municipaux, une pratique courante : les compte-rendus des débats et les correspondances des conseils municipaux sont rédigés de façon extrêmement allusive (Dutour, 1998), mentionnant parfois explicitement des sujets dont, lit-on, il n'est pas possible de parler par écrit (Buchholzer, 2000).

La mémoire collective et officielle d'un groupe est une construction, reposant nécessairement sur des choix, souvent partisans, sur la censure, sur l'invention. Le phénomène a été étudié notamment pour les universités (Lusignan, 1999) et les ordres religieux (Tallon, 1999). On l'a mis en lumière aussi pour les villes. A Limoges on transforme un chef de faction en figure emblématique du traître (Tricard, 1989). Ailleurs on invente le droit. A l'époque qui nous intéresse, tout pouvoir public fonde son existence et sa capacité d'action sur le droit, c'est-à-dire sur des droits : des privilèges, franchises, coutumes, usages, précédents. Exciper d'un privilège ou l'inventer, établir qu'un usage est devenu une coutume, créer des précédents, sont des enjeux de l'action quotidienne des pouvoirs. Cela vaut en particulier pour les villes, qui sont en rapport avec le roi et les princes, et exercent un pouvoir réglementaire de plus en plus étendu à partir des années 1350. Elaborés ou non dans le présent, et surtout quand c'est bien le cas, les droits des villes sont légitimés par référence au passé ; leur ensemble finit par proposer une certaine représentation de celui-ci.

Prenons un exemple (Dutour, 1998). En 1386 un conflit entre le duc de Bourgogne et la ville de Dijon se résoud par un compromis (Plancher, III, 1748, p.j 103). Le problème est posé par les parties en termes de privilèges. Le procureur du duc part du principe que celui-ci est "seigneur en domaine de ladite ville" dont les privilèges ont été octroyés par lui dans le passé. La municipalité répond en faisant référence à un passé plus lointain et rappelle ainsi qu'elle existait avant le duc actuel, tenu de respecter les dispositions de ses prédécesseurs ("ils estoient noblement fondéz en corps et en commune par les prédécesseurs dudit monseigneur le duc, qui leur avoient donné et octroyéz leurs privilèges, franchises et droits, desquels ils avoient joi et usé... de si longtemps qu'il n'estoit mémoire du contraire"). Cela ne résoud pas le problème. La ville exerce en effet des prérogatives fondées sur des

privilèges écrits et d'autres, fondées sur la continuité d'usages depuis un passé implicitement présenté comme très ancien, conçu comme créateur de droit. Elle revendique les unes et les autres : elle a, disent ses avocats, "plusieurs usages, coutumes, possessions et saisines plus larges que (les) privilèges ne contiennent" et qui ne sont pas écrits. L'accord ne fait perdre à la ville qu'un seul droit effectivement exercé depuis longtemps (l'exercice d'une juridiction gracieuse) et pour le reste surtout des usages que la ville prétend avoir mais qui apparaissent nouveaux. L'objet du procès est donc : d'une part, l'au-delà de l'écrit ; d'autre part, l'appréciation d'un passé fondateur du présent.

Enfin à Venise, non seulement on invente un passé imaginaire, qui occulte le fait que Venise est au Moyen Age une ville nouvelle, mais on efface celui qui contredit la logique de la démonstration ; le caractère singulier du cas sans doute, de l'enquête récente qui l'a mis en lumière surtout (Crouzet-Pavan, 1995), amènera ici à s'affranchir des limites géographiques posées en introduction. Venise occupe l'un des archipels de ses lagunes, celui de Rialto. Il n'en a pas toujours été ainsi. Le premier siège du pouvoir du doge était sur le cordon littoral de Malamocco et fut transféré à Venise-Rialto en 810 ; néanmoins le centre majeur du commerce vénitien était alors à Torcello, siège épiscopal par ailleurs. Cette époque du passé de la communauté vénitienne, pendant laquelle Venise était une confédération insulaire autant qu'un lieu, a été effacée de la mémoire collective de la ville, dès qu'un discours historique portant sur le passé de Venise est apparu, au début du XI^e siècle. Torcello, par ailleurs n'a cessé de décliner ; c'est "aujourd'hui... un îlot déserté au nord de la lagune de Venise, une cathédrale, un baptistère, une église" dont finalement "l'histoire n'est pas écrite" parce que "l'histoire vénitienne a longtemps été traversée par des mythes" qui "exigeaient que l'île de Torcello fût occultée" et parce que les historiens ont repris à leur compte une vision téléologique du passé de Venise : "les îlots du nord de la lagune, puisqu'on les jugeait aux marges de l'histoire, sont restés relégués aux marges des préoccupations" (Crouzet-Pavan, 1995 : 9, 13, 20).

Enfin, s'agissant d'une société considérée dans son ensemble, on a démontré qu'en Franconie à la fin du Moyen Age s'élaborent les représentations de la noblesse, "comme mode d'affirmation contre le prince" et du lignage, "comme mode d'intégration dans la principauté", qui "ont constitué ensuite des cadres de référence évidents dont on a oublié la genèse finalement récente" (Morsel, 2000, 511). La construction d'un passé est bien une dimension de toute entreprise d'élaboration de représentations des groupes et de ce qui les fonde.

L'incorporation d'un passé comme élément constitutif de l'identité sociale individuelle est un thème qui ramène directement aux relations interindividuelles.

On s'intéresse depuis longtemps aux modes d'affirmation et aux signes de l'existence d'une identité, identité individuelle (Boucheron, 1998), identité collective aussi, pour des lignages, notamment aristocratiques. On a étudié dans cette perspective les armoiries (par exemple : Aurell, 1990), d'autant plus importantes qu'elles sont destinées à être exhibées, et aussi, voire surtout, les noms, dans leurs deux fonctions principales, identifier les individus, les situer socialement en les rattachant à un groupe. La formation, du XI^e au XV^e siècles, du système onomastique qui a perduré jusqu'à nos jours a été mise en évidence (Lefebvre-Taillard, 1990) et l'étude de l'apport de l'ononastique à la connaissance de la parenté suscite un intérêt constant (Keats-Rohan, Settapani, 2000). Deux points ont particulièrement retenu l'attention : l'attribution des prénoms dans la parenté et ses règles, qui attestent l'existence d'une mémoire familiale et la volonté de la conserver ; la fixation des surnoms, qui deviennent de ce fait des noms de famille. La nouveauté est, ici, que l'intérêt se déplace de l'aristocratie rurale vers les citadins (Maurel, 1992 ; Dutour, 1998). C'est logique car la documentation disponible pour les XIII^e-XV^e siècles permet d'envisager l'ensemble des populations, même si elle privilégie les élites sociales.

Par ailleurs des travaux qui ont fondamentalement pour objet les relations sociales indépendamment de leur terrain d'enquête monographique ont vu le jour récemment (Gauvard, 1991 ; Dutour, 1998). Ils mettent en évidence des caractéristiques majeures de ces dernières à la fin du Moyen Age : l'importance de la renommée ; le rôle déterminant de l'honorabilité dans les relations sociales ; l'importance extrême, jusque-là sous évaluée, du consensus des populations dans un monde où toutes les règles du jeu social, dominées par des "valeurs d'honneur" (Gauvard, 1999), sont déterminées par l'usage et n'ont d'autre expression que tacite, dans l'action qui les met en œuvre ; la nature consensuelle de la plupart des institutions sociales (entendues comme des combinaisons relativement stables de modèles de comportement et donc de rôles et de rapports sociaux), par exemple le mariage ou encore l'entreprise artisanale (Dutour, 1997b). De telles perspectives enrichissent l'interrogation sur les rapports entre passé et identité sociale. Elles m'ont permis, par exemple, de m'interroger sur la perception sociale de l'individu par autrui, en me demandant comment, dans la pratique quotidienne des relations sociales, les citadins parviennent à se situer socialement. Distinguant trois moments dans la procédure de repérage social ainsi mise en œuvre (l'identification des individus, leur présentation, leur réputation) j'ai pu m'apercevoir qu'elle fait en permanence surgir le passé comme dimension du présent. En effet un individu s'identifie par un nom hérité et l'indication d'une origine (il est d'ici, ou il demeure ici mais est d'ailleurs, distinction essentielle), se présente en indiquant une activité professionnelle, est socialement apprécié en fonction d'une réputation, dont les éléments constitutifs sont son passé et celui de sa famille. Dans la pratique des relations sociales des villes de la fin du Moyen Age, le passé se vit au présent

dans le regard d'autrui (Dutour, 1999). C'est d'une importance pratique considérable : la bonne réputation, attestée par des témoins, est nécessaire pour accéder à une grande variété de fonctions (Gauvard, 1993) ; or les témoins attestent une situation présente qui se définit par un passé. La façon dont un individu se présente socialement n'est donc pas anodine : elle peut relever d'un choix. Le cas des nobles qui ne se disent pas nobles a été cité ; il y en a bien d'autres. En effet les hommes des XIII^e-XV^e siècles exercent plusieurs activités. Définir un homme par un métier et un seul, ou une activité et une seule, c'est ne pas comprendre. A partir du moment où l'on met en évidence cette réalité, on devient attentif aux activités mises en avant pour se présenter, qui n'épuisent guère la complexité qu'elles sont censées caractériser : celui-ci, qui se présente comme prêtre, est aussi notaire, celui là, qui se dit drapier, est aussi pelletier, un troisième, pelletier connu, est licencié en lois, un autre, conseiller au parlement du roi à Paris et anobli, est aussi bourgeois et drapier, et ainsi de suite (Dutour, 1998).

La constatation que les individus sont pluriels se heurte à une tradition de la philosophie occidentale qui affirme l'unité et la permanence de l'identité de l'individu (Crespi, 1997). Elle est formulée dans beaucoup de travaux consacrés à la figure de l'étranger (Lequin, 1988), très récents pour certains (Bottin & Calabi, 1999 ; S.H.M.E.S., 2000) ; en effet les acteurs sociaux élaborent leur identité dans le cadre de l'appartenance à une culture donnée et un groupe porteur d'une culture la protège par le découpage dans l'espace d'un territoire, qui est une construction liée à l'identité et l'objet de représentations collectives ; dès lors, pour l'acteur social, quitter son territoire — son pays, sa ville, sa seigneurie, son village — est un acte affectant les processus identitaires (on verra là-dessus Kondratieva et Terrier, 2002, à paraître). L'insistance mise sur les individus pluriels se retrouve dans les recherches portant sur l'analyse des réseaux de relations (*network analysis*), dont le développement date de la seconde moitié des années 50 (avec notamment Bott, 1957). Familière aux praticiens de la sociologie (Granovetter, 1974) et de l'anthropologie sociale, notamment à ceux de l'école de Manchester (Clyde Mitchell, 1969) l'analyse des réseaux paraît indispensable pour éclairer l'étude des interactions et sa pratique est surtout le fait de ceux qui s'intéressent à celle-ci (Forsé, 1991). Elle s'est développée chez les historiens d'abord, voire surtout, en Italie (Levi, 1985 ; Gomez et Lombardini, 1991). En France et en histoire médiévale elle est acclimatée par ceux qui utilisent la méthode prosopographique (Autrand, 1981 ; Dutour, 1998). Cependant elle reste, d'une part pratiquée surtout par les historiens modernistes (voir en dernier lieu Castellano et Dedieu, 1998) et contemporanéistes (Gribaudo, 1998), d'autre part "c'est... un usage métaphorique de la notion de réseau... [qui] est le plus souvent mis en œuvre dans les études historiques lorsqu'on y parle de 'réseaux de pouvoir', de 'clientèles', de 'réseaux de négociants'... Dans les cas les plus extrêmes l'utilisation de la notion se ramène à l'évocation vague de l'existence de liens

sociaux à l'intérieur ou entre les groupes et les individus" (Castellano & Dedieu, 1998 : 15). Cet usage métaphorique est néanmoins utile car il met au centre de l'enquête les relations interpersonnelles et invite à s'interroger sur leur nature. Pour autant l'analyse de réseaux n'est pas un procédé mais un type d'abstraction, c'est-à-dire une méthode. Elle ne prend donc toute sa portée que mise en rapport avec une réflexion sur la notion de rôle social (Macioti, 1998) : tout rôle implique des relations avec autrui, la pluralité des rôles implique donc celle des réseaux et ceux-ci ont des limites qui ne correspondent pas aux définitions des groupes permanents et des institutions ; il les font apparaître comme composés d'individus, qui importent dans la vie des institutions et des groupes leur propre passé ; dès lors l'analyse de réseaux met l'accent sur l'usage que les acteurs font de leurs rôles autant que sur la manière dont ces rôles peuvent déterminer les comportements (Hannerz, 1980). Devant l'ampleur du champ ouvert par le thème des individus pluriels, je me limiterai à deux exemples, choisis à dessein parmi ceux que peuvent illustrer des existences sociales individuelles.

La pluralité des allégeances, déjà évoquée, est le premier. Pour la mettre en évidence il faut enquêter non sur des catégories d'individus mais sur les individus eux-mêmes et prendre en compte, à chaque moment présent de leur action, leur passé. Si l'on revient au cas déjà cité de D. Felise, avocat d'affaires, conseiller du duc de Bourgogne, finalement membre de sa chambre des comptes, on trouve en 1378 cet éminent juriste écrivant aux officiers ducaux à Nuits-Saint-Georges pour leur enjoindre de faire contraindre les contribuables à payer l'impôt, par des moyens extrêmes, "prise de corps et exploitation de tous biens". Or, il s'en excuse : "en bonne foy, je n'y puis mettre autre remède, dont il me déplaist de tout mon cueur ; mais faire le fault" (Bibliothèque nationale de France, Collection Bourgogne, T. 52 f° 208). Son texte exprime la gêne qu'il éprouve — ou peut-être qu'il est censé manifester. On la retrouve dans les préambules des ordonnances royales, dont la publication paraît être un moment décisif de la construction de la légitimité du pouvoir, infiniment plus important à cet égard que la littérature politique et de propagande (Offenstadt, 2001). L'examen des préambules des ordonnances du roi Jean II en 1360 ou celui, mené par Ph. Hamon, des préambules des ordonnances du roi François Ier révèle une même culpabilité devant le prélèvement et un semblable souci de justification de l'impôt, formulé dans des termes analogues ; ainsi "se dessine... l'image d'un roi qui cherche à se faire pardonner pour l'argent qu'il prélève" et "jamais... ne profère la moindre menace contre d'éventuelles réticences à payer de la part de ses sujets" : comme au temps de l'abolition des fouages par le roi Charles V et des scrupules de D. Felise "le recours à l'impôt n'est pas naturel" ; il faut donc "produire une demande juste" et "un discours juste", qui dans les préambules des ordonnances "se doit d'être quasi angélique" (Hamon, 1994 : 517-550) ; on est au temps de "l'Etat moral" et de la "monarchie du consensus" (Hamon, 2000). Il le faut à destina-

tion des sujets mais aussi des employés du prince eux-mêmes, que l'on aurait tort d'imaginer convaincus du bien-fondé de l'action de leur employeur. D'où la question des allégeances, récemment bien mise en lumière (Eymeri, 1999). D'une part, dans le conglomérat d'organisations qu'est un Etat, chaque corps promeut une logique professionnelle de défense de ses intérêts, qui ne sont pas toujours ceux de l'Etat ; l'allégeance est ici infra-étatique. D'autre part, chaque corps possède "ses registres propres de justification ultime" qui "font appel à des figures transcendantes qui dépassent celle de l'Etat" — par exemple, pour un juriste, une certaine idée du droit, ou du juste et de l'injuste ; l'allégeance est ici supra-étatique (*Ibid.*). D. Felise fournit un exemple de triple allégeance : juriste ayant une clientèle privée, il a des intérêts qui ne sont pas ceux de l'Etat, est pourtant par ailleurs un employé de celui-ci, et applique avec malaise une politique qui paraît lui déplaire. Finalement, on doit bien constater que les allégeances des individus sont multiples et que l'analyse du présent de leur action doit prendre en compte le passé qui contribue à expliquer leur adhésion à des valeurs : passé d'une représentation élaborée dans un corps, un groupe, une famille, passé d'un individu qui a pu adhérer, dans un groupe, à des valeurs qui, dans une autre activité, un autre groupe, influenceront son action.

Le cas des nobles bourgeois fournira le second exemple, emprunté à mes travaux (Dutour, 1993, 1998). La noblesse dijonnaise du XIV^e siècle, noblesse citadine, représente par ses effectifs 14% de l'élite sociale de sa ville. Elle compte 40% de bourgeois. Si on l'envisage en fonction de la représentation que la noblesse s'est faite d'elle-même, elle ne devrait pas exister : les nobles citadins n'ont pas ou guère de seigneuries, ne font pas la guerre, ne se préoccupent pas de tournois ou de voyages en Prusse chez les chevaliers teutoniques (Dutour, 1993, 1998). "N'avaient-ils de noble que le nom ?" s'interroge alors très légitimement P. Contamine dans une récente synthèse (1999 : 149). Des contemporains se sont sans doute posé la question. Mais ces nobles existent et on ne conteste pas leur noblesse. Il faut alors admettre que, comme l'a mis en lumière E. Schalk (1986), la représentation et les pratiques d'un groupe social peuvent être contradictoires. En reconstituant les biographies des nobles citadins on découvre, d'une part, les descendants de vieilles familles citadines de chevaliers, attestées depuis plus d'un siècle pour certaines ; ils sont bourgeois, nobles, participent à l'exercice du pouvoir ; leurs familles jouissent d'un grand prestige. D'autre part, il y a des individus qui témoignent d'une réussite sociale étonnante, extrêmement actifs, extrêmement polyvalents — notamment les anoblis, qui exercent chacun, en moyenne, trois activités professionnelles —, participant à l'exercice du pouvoir, mais statistiquement moins souvent bourgeois que les autres.

L'examen des existences sociales de ces hommes — et notamment de leurs réseaux de relations — permet de mettre en évidence deux aspects importants de la réalité sociale. Le premier est que ces individus évoluent en permanence et simultanément dans des univers

sociaux qui seront considérés comme séparés si l'on raisonne en admettant que les modèles de comportement déterminent les pratiques. En voici un cas parmi d'autres. Jean Sauvegrain, qui apparaît dans la documentation en 1363, est noble et chevalier. Membre de l'hôtel ducal et familial du duc de Bourgogne, il fait la guerre, est seigneur à la campagne, participe à la vie de cour où il est en relation avec les plus grands seigneurs et l'inventaire après-décès de ses biens révèle son souci de paraître (il possédait 38 vêtements principaux et 27 chapeaux) ; il est par ailleurs louvetier et la chasse aux loups occupe une part de son temps. C'est aussi un homme d'affaires important, prêteur en relation avec des usuriers professionnels, marchand de laine et de vin, échevin de Dijon — sans toutefois être bourgeois. C'est enfin le gendre d'un notable très éminent, bourgeois, noble d'origine, marchand drapier, riche, souvent échevin, et par là le beau-frère d'un homme au profil identique, avec lequel il s'associe pour ses affaires. Le cas de Sauvegrain est banal ; seule l'ampleur de sa réussite le distingue. Le second aspect de la réalité sociale mis au jour par l'analyse est qu'à un point de vue au moins les individus tels que Sauvegrain n'échappent pas à leur passé : ils sont plus souvent nobles que bourgeois. Cela s'explique par le fait que seul le consensus des citoyens peut conférer la qualité sociale de bourgeois ; le prince peut anoblir mais ne peut créer de bourgeois. Alors, les hommes pressés restent nobles, comme Sauvegrain, ou se font anoblir. Ainsi s'aperçoit-on qu'au rebours des représentations de la société du royaume véhiculée par les contemporains, la qualité de bourgeois, dans la France des villes, peut représenter un degré de considération sociale au moins égal, dans certaines conditions, à celui dont témoigne l'état nobiliaire.

*

**

On peut souligner en conclusion l'importance de deux nouveautés, puis formuler une observation.

La première nouveauté est l'orientation de l'intérêt vers les relations interpersonnelles mise en évidence ici. En affirmant qu'il y a là une nouveauté, je ne vise pas les préoccupations touchant à la recherche de la vérité des êtres, visibles par exemple dans diverses entreprises biographiques mais la préoccupation de l'individu envisagé comme acteur social. Celle-ci n'est certes pas en elle-même inédite chez les médiévistes — des années 30 aux années 70 ou 80, elle fut manifestée par beaucoup d'entre eux, dont des maîtres tels, par exemple, E. Perroy⁴ mais elle a longtemps été marginale. Elle ne l'est plus : c'est bien en soi une nouveauté. Remarquons toutefois que sa manifestation dans les études médiévales marque le fait que celles-ci suivent les mouvements d'ensemble affectant les sciences sociales en général. En effet la préoc-

4. Voir en particulier Perroy, 1976 et sa conception des biographies familiales.

cupation de l'acteur social n'est propre ni aux historiens médiévistes, ni aux historiens en général, chez lesquels elle a fait l'objet de débats (présentés par exemple dans Noiriél, 1996) et se remarque aussi en sociologie et en anthropologie sociale. La simultanéité des évolutions, somme toute logique s'agissant de disciplines aussi proches que les trois mentionnées, est frappante : si chez les historiens le renouveau de l'intérêt pour les relations interindividuelles date au mieux des années 80, chez les sociologues français l'intérêt pour des perspectives comparables, aujourd'hui très réel (Corcuff, 1995), ne paraît pas plus ancien.

La seconde nouveauté — relative elle aussi bien sûr — est le développement d'un souci de faire en sorte que la préoccupation de l'acteur social et de ses interactions avec autrui soit raisonnée. Ce souci explique le développement des perspectives micro-historiques. Il explique aussi pourquoi se font jour, parmi les médiévistes qui manifestent dans leurs travaux leur intérêt pour les relations interpersonnelles, des interrogations sur la réflexion et les outils conceptuels qui peuvent fonder leur pratique et l'enrichir de questionnements neufs. J'ai voulu ici contribuer à ces interrogations, en les mettant en rapport avec un ensemble cohérent d'axes de réflexion, dont le rôle fondateur de l'ordre social attribué à l'interaction entre les individus, la conception du réseau des interactions sociales comme une réalité en soi, la polyvalence des rôles, la dimension symbolique de l'action sociale et l'appréhension de la culture comme ensemble hétérogène de ressources symboliques, l'attention prêtée aux représentations des acteurs et aux processus pratiques d'institution continue de la réalité sociale.

On peut observer enfin qu'en cela je ne me suis pas soucié des spécificités de la pratique professionnelle des historiens. C'était à dessein. Ces spécificités existent ; par exemple, les historiens tendent à personifier l'objet de leur discours et à lui donner la forme d'un récit organisé autour d'une intrigue, justiciable d'interrogations portant sur l'évolution du rapport à l'histoire, sur le fait qu'elle est généralement pensée comme un processus, par ailleurs souvent vu comme linéaire, sur les conventions du récit historique et la vérité de la référence au passé (Mairet, 1974 ; Koselleck, 1997 ; White, 1987 ; Dulong, 1997 ; Trom, 1997). La réflexion à leur propos est nécessaire (Boucheron, 1998) mais le plan sur lequel on se situe ici est autre. Quelle que soit la délimitation des frontières qui identifient les sciences sociales, la réflexion sur la nature de la réalité sociale et la façon de la concevoir leur est nécessairement commune car elles sont autant de points de vue sur un objet commun, la vie des hommes en société. De ce fait il est impossible d'admettre que ces frontières peuvent tronçonner la réflexion. A partir du moment où des spécialistes des sciences sociales travaillent dans les mêmes perspectives de réflexion — tel est bien le cas — leur dialogue pourrait être utile aux uns comme aux autres. Voilà pourquoi son absence, quand on la constate, paraît extravagante.

Mais à quoi peut-il aboutir ? On verra ! "Si nous savions ce que nous cherchons, nous ne serions pas des chercheurs", a dit Einstein.

RÉFÉRENCES

Allegra, L. (1987) *La città verticale. Usurai, mercanti e tessitori nella Chieri del Cinquecento*, Milano.

Aurell, M. (1990) Autour de l'identité héraldique de la noblesse provençale au XIII^e siècle, *Médiévales* 19 : 17-27.

Autrand, F. (1979) L'image de la noblesse en France à la fin du Moyen Age, tradition et nouveauté, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 340-354.

- (1981) *Naissance d'un grand corps de l'Etat. Les gens du parlement de Paris 1345-1454*, Paris.

-, dir. (1986), *Prosopographie et genèse de l'Etat moderne. Actes de la Table Ronde...*, Paris.

-, Barthélémy, D. & Contamine, P. (1991) L'espace français : histoire politique du début du XI^e siècle à la fin du XV^e siècle, in Société des médiévistes de l'enseignement supérieur public, *L'histoire médiévale en France. Bilan et perspectives*, Paris : 101-125.

Barthélémy, D. (1993) *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard.

- (1997) *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des X^e et XI^e siècles*, Paris, Fayard.

- (1997) La théorie féodale à l'épreuve de l'anthropologie (note critique), *Annales Histoire science sociale* : 321-341.

- (1999) *L'an mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale*, Paris, Fayard.

Beaune, C. (1985) *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard.

Beech, G. (1980) The scope of medieval prosopography, *Medieval Prosopography*, I (1) : 3-7.

Berger, P. & Luckmann, T. (1986) *La construction sociale de la réalité*, Paris, trad., Méridiens Klincksieck.

Berger, P. et Berger, B. (1976) *Sociology : a Biographical Approach*, Harmondsworth, Basic Books 2nd Expnd Edition.

Biget, J.-L. & Hervé, J.-C. dir. (1995) *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*, Paris, ENS Editions Fontenay-Saint-Cloud.

Blumer, H. (1969) The methodological position of symbolic interactionism, in H. Blumer, *Symbolic interactionism*, New Jersey, Prentice Hall.

Bois, G. (2000), *La grande dépression médiévale XIV^e-XV^e siècles. Le précédent d'une crise systémique*, Paris, PUF.

Bott, E. (1957) *Family and Social Network*, London, Tavistock.

Bottin, J. & Calabi, D. dir. (1999) *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Age à l'époque moderne*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme.

Boucheron, P. (1998) L'historien et son autre. Remarques sur la saisie de l'individu dans la recherche historique actuelle, in P. Michon, dir., *L'individuation dans les sciences sociales aujourd'hui*, Paris, Les Papiers du Collège de France, 42 : 42-57.

- Bourdieu, P. (1984) *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- (1986) L'illusion biographique, *Actes de la recherche en sciences sociales* 62-63 : 69-72.
- Braudel, F. (1958) Histoire et sociologie, in G. Gurvitch, dir., *Traité de sociologie*, I, Paris ; réédité dans : F. Braudel, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969 : 97-122.
- Buchholzer, L. (2000) Une affaire municipale à Rothenbourg/Tauber (1396-1404), in P. Boucheron & J. Chiffolleau, dir., *Religion et société urbaine au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne : 201-224.
- Castellano, J.L. & Dedieu, J.-P., dir. (1998) *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Editions.
- Bulst, N. & Genet, J. P. dir. (1986) *Medieval Lives and the Historian: Studies in medieval prosopography. Proceedings of the First International Interdisciplinary Conference on Medieval Prosopography, University of Bielefeld, 3-5 Dec. 1982*, Kalamazoo.
- Cazelles, R. (1958) *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris, Librairie d'Argences.
- (1982) *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, Droz.
- Cerrutti, S. (1990) *La Ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin, 17e-18e siècle)*, Paris, Ed. de l'EHESS.
- Chaix, G. (1989) Coellen eyn kroyn boven allen steden schoyn. L'historiographie colonaise à la fin du moyen Age, in M. Bourin, dir., *Villes, bonnes villes, cités et capitales*, Tours, Presses de l'Université de Tours : 315-322.
- Chevalier, B. (1975) *Tours ville royale (1356-1520). Origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Age*, Louvain-Paris, Nauwelaerts.
- (1982) *Les bonnes villes*, Paris, Aubier.
- (1991) Histoire urbaine en France Xe-XV^e siècles, in Société des médiévistes de l'enseignement supérieur public, *L'histoire médiévale en France. Bilan et perspectives*, Paris, Balard : 29-47.
- Clyde Mitchell, J., dir. (1969) *Social Networks in Urban Situations*, Manchester, Manchester University Press.
- Contamine, Ph. (1972) *Guerre, Etat et société à la fin du Moyen Age. Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris-La Haye, Mouton.
- & Matteoni, O., dir. (1996) *La France des principautés. Les chambres des comptes XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Comité d'Histoire économique et financière de la France.
- (1997) Noblesse et service : l'idée et la réalité dans la France de la fin du Moyen Age, in O. G. Oexle & W. Paravicini, dir., *Nobilitas. Funktion und Repräsentation des Adels in Alteuropa*, Göttingen, Vandenhoeck u-Rprecht : 299-311.
- Corcuff, P. (1995) *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*, Paris, Nathan.

- Courtemanche, D. (1997) *Cœuvrer pour la postérité. Les testaments parisiens des gens du roi au début du XV^e siècle*, Paris, L'Harmattan.
- (1998) Mémoire et représentations. Ou pourquoi se hisser au statut d'ancêtres, in *Les serviteurs de l'Etat au Moyen Age, colloque de la S.H.M.E.S.P., Pau 22-24 mai 1998*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Crespi, F. (1997) *Manuale di sociologia della cultura*, Roma-Bari.
- Crouzet-Pavan, E. (1995) *La mort lente de Torcello. Histoire d'une cité disparue*, Paris, Fayard.
- Desportes, P. (1979) *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard.
- Dubois, H. (1976) *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Age (vers 1280-vers 1430)*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Duby, G. (1984) *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Mémoire d'Europe.
- Dulong, R. (1997), Les opérateurs de factualité. Les ingrédients matériels et affectuels de l'expérience historique, in J.-Ph. Heurtin et D. Trom, *Se référer au passé*, Paris, Politix, 39 : 65-85.
- Dutour, T. (1993) La noblesse dijonnaise dans la seconde moitié du XIV^e siècle (vers 1350-vers 1410) in P. Contamine, T. Dutour & B. Schnerb, dir., *Commerce, finances et sociétés (XI^e-XVI^e siècles). Recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le professeur Henri Dubois*, Paris, Cultures et civilisations médiévales : 311-326.
- (1997) La supériorité sociale à Dijon à la fin du Moyen Age (XIII^e-début XV^e siècles) in *Les élites urbaines au Moyen-Age. XXVII^e congrès de la S.H.M.E.S. (Rome, mai 1996)*, Rome-Paris, Ecole Française de Rome : 305-318.
- (1997) Le mariage, institution, enjeu et idéal dans la société urbaine. Le cas de Dijon à la fin du Moyen Age, in J. Teyssot, dir., *Le mariage au Moyen Age*, Clermont, Actes du colloque de Montferrand : 29-54.
- (1998) *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Age*, Paris, Champion.
- (1999) Se situer socialement dans la société urbaine. Le cas des Dijonnais à la fin du Moyen Age, in J. Pontet, dir., *A la recherche de la considération sociale*, Bordeaux, Publications de la MSHA : 143-158.
- (2000) Pouvoir politique et position sociale en ville. Les factions et leurs chefs à Dijon à la fin du Moyen Age, in *Mélanges... en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de la Sorbonne.
- (à paraître) L'élaboration, la publication et la diffusion de l'information à la fin du Moyen Age (Bourgogne ducale et France royale), in N. Offenstadt & D. Lett, dir., *Le cri au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Elias, N. (1969) *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy.
- (1987) *La société des individus*, Paris, Fayard, traduction française, 1991.
- Eymeri, J.-M. (2001) *La fabrique des énarques*, Paris, Economica.
- Forsé, M. (1991) Les réseaux de sociabilité : un état des lieux, *L'année sociologique* : 247-264.

Fossier, R. (1969) *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris - Louvain, Nauwelaerts, 2 vol.

Fournié (1998), Les élites urbaines et la mémoire des morts, *Cahiers de Fanjeaux*, 33.

Friese, H (1995), Ainsi soit l'Île. Images de la colonisation de Lampedusa : récits historiques, récits indigènes, *Genèses* 19 : 148-166.

- (1996) *Lampedusa. Historische Anthropologie einer Insel*, Francfort a. M., Campus.

- (1997) Le temps-discours, les temps-images. Pluralisation et ouverture de l'organisation temporelle de la vie quotidienne, in J.-Ph. Heurtin & D. Trom, *Se référer au passé*, Paris, Politix : 39-64.

Gauvard, C. (1991) *De grace especial. Crime, État et société en France à la fin du Moyen Age*, 2 vol., Paris, Publications de la Sorbonne.

- , dir. (1993) *La renommée*, Paris (*Médiévales*, 24).

- (1999) Violence licite et violence illicite dans le royaume de France à la fin du Moyen Age, *Memoria y Civilizacion*, 2.

Genet, J.P. (1978) Die kollektive Biographie von Mikropopulationen: Faktorenanalyse als Untersuchungsmethode, in F. Irsigler, dir., *Quantitative Methoden in der Wirtschafts- und Sozialgeschichte der Vorneuzeit*, Hist. - Sozialwiss. Forschungen 4, Stuttgart.

- , Lottes, G., dir. (1996) *L'Etat moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècles, Apports et limites de la methode prosopographique, colloque du CNRS, Paris 16-19 octobre 1991*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Gomez, F. et Lombardini, S. (1991) Reti di relazioni : metodi di analisi su base di dati storici, *Quaderni Storici* 78 : 793-812.

Goyard-Fabre, S. (1994) La philosophie morale et politique : entre le contractualisme et l'utilitarisme, in M. Meyer, dir., *La philosophie anglo-saxonne*, Paris, PUF : 35-163.

Granovetter, M.S. (1974) *Getting a job : a study of contacts and careers*, Cambridge, University of Chicago Press.

Grendi, E. (1981) *La repubblica aristocratica dei Genovesi. Politica, carità e commercio a Genova nel 500*, Milano.

- (1994) Ripensare la micro-storia ?, *Quaderni storici* : 539-549.

Gribaudo, M. (1998) *Espaces, temporalités, stratifications*, Paris, Editions de l'EHESS.

Guenée, B. (1963) *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Age (vers 1380-vers 1550)*, Paris, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg.

- (1964) L'histoire de l'Etat en France à la fin du Moyen Age vue par les historiens français depuis cent ans, essai d'un bilan, *Revue Historique* : 331-360 (réédité dans : *Politique et histoire au Moyen Age. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévales*, Paris, 1981).

- (1980) *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier.

- (1987) *Entre l'Eglise et l'Etat. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Age*, Paris, Gallimard.

Guillemain, B. (1962) *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Etude d'une société*, Paris, De Boccard.

Hamon, P. (1994) *L'argent du roi. Les finances sous François Ier*, Paris, Cheff.

- (2000) Une monarchie de la Renaissance 1515-1559, in J. Cornette, dir., *La monarchie entre Renaissance et Révolution 1515-1792*, Paris, Seuil : 13-62.

Hannerz, U. (1980) *Exploring the city*, Columbia University Press ; traduction française (1983) *Explorer la ville*, Paris.

Hayek, F. von (1952) *Scientism and the study of society*, Glencoe ; traduction française partielle (1953) *Scientisme et sciences sociales. Essai sur le mauvais usage de la raison*, Paris, Plon.

Herlihy, D. & Klapisch-Zuber, C. (1978) *Les Toscans et leurs familles. Une étude du catasto florentin de 1427*, Paris, Editions de l'EHESS.

Heurtin, J.-Ph. & Trom, D. (1997) L'expérience du passé, in J.-Ph. Heurtin et D. Trom, *Se référer au passé*, Paris, Politix 39 : 7-16.

Jedlowski, P. (1989) *Memoria, esperienza e modernità*, Milano.

Kaeuper, R. (1988) *War, Justice and public order. England and France in the Later Middle Ages* ; (1994) trad. française *Guerre, justice et ordre public. La France et l'Angleterre à la fin du Moyen Age*, Paris, Aubier.

Keats-Rohan, K.S.B. & Thornton, E. (1997) *Domesday Names. An Index of Latin Personal and Place Names in Domesday Book*, Woodbridge, Baydell et Brewer.

Keats-Rohan, K.S.B., dir., (1997) *Family Trees and the Roots of Politics*, Woodbridge, Baydell et Brewer.

- (1999) *Domesday People. A Prosopography of Persons Occurring in English Documents, 1066-1166 I. Domesday Book*, Woodbridge, Baydell et Brewer.

- (2000, à paraître) *Domesday People... II. Pipe Rolls to Cartae Baronum*. Woodbridge, Baydell et Brewer.

-, Settapani, C. (2000) *Onomastique et Parenté dans l'Occident médiéval*, Oxford, Unit for Prosopographical Research.

Kerhervé, J. (1987) *L'Etat breton aux XIV^e et XV^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine.

Klapisch-Zuber, C. (1995), La construction de l'identité sociale. Les magnats dans la Florence de la fin du Moyen Age, in B. Lepetit, dir., *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel : 151-164.

Kondratieva, T. et Terrier, D., dir. (à paraître) *Territoires, frontières, identités : concordances et discordances, colloque des 15, 16 et 17 novembre 2001*.

Koselleck, R. (1997) *L'expérience de l'histoire*, Paris, Seuil.

Lauwers M. (1997) *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Age (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Beauchesne.

Lefebvre-Taillard, A. (1990) *Le nom. Droit et histoire*, Paris, Gallimard.

Le Goff, J. (1996) *Saint Louis*, Paris, Gallimard.

Lepetit, B. (1995) Histoire des pratiques, pratique de l'histoire, in B. Lepetit, dir., *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel.

Lequin, Y., dir. (1988) *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse.

Levi, G. (1985) *L'Eredità immateriale*, Torino ; (1989) traduction française *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard.

- (1989) Les usages de la biographie, *Annales E.S.C.* : 1325-1336.

Lorcin, M.-T. (1985) *Société et cadre de vie en France, Angleterre et Bourgogne (1050-1250)*, Paris, Sedes.

- (2000) Des paysans retrouvés : les vilains du XIII^e siècle d'après quelques textes en langue d'oïl, *Cahiers d'histoire*, 2.

Loriga, S. (1991, traduction française) *Soldats. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII^e siècle*, Paris, Mentha.

- (1996) La biographie comme problème, in J. Revel, dir., *Jeux d'échelle. La micro analyse à l'expérience*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil : 209-231.

Luckmann, Th. (1997) Les temps vécus et leurs entrecroisements dans le cours de la vie quotidienne, in J.-Ph. Heurtin & D. Trom, *Se référer au passé*, Paris, Politix, 39 : 17-38.

Lusignan, S. (1999) "Vérité garde le roy", *La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Maciotti, M.I. (1993, 4^e édition revue 1998) *Il concetto di ruolo nel quadro della teoria sociologica generale*, Roma-Bari.

Mairet, G. (1974) *Le discours et l'historique. Essai sur la représentation historique du temps*, Paris, Marne, "Bibliothèque Repères".

Matteoni, O. (1998) *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Maurel, C. (1992) Prénomination et parenté baptismale du Moyen Age à la Contre Réforme. Modèle religieux et logiques familiales, *Revue d'histoire des religions*, 209/4 : 393-412.

Mazel, F. (1999) Mémoire héritée, mémoire inventée : Guilhem de Baux, prince d'Orange et la légende de Guillaume d'Orange (XII^e-XIII^e siècles), in C. Carozzi, H. Taviani-Carozzi, *Faire mémoire. Souvenir et commémoration au Moyen Age*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence : 193-227.

Monnet, P. (1997) *Les Rohrbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance allemande*, Genève, Bochum.

Morsel, J. (2000), *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüingen à la fin du Moyen Age (Franconie, vers 1250-1525)*, Stuttgart, Thorbecke Verlag.

Noiriel, G. (1996), *Sur la "crise" de l'histoire*, Paris, Belin.

Offenstadt, N. (2000) Interaction et régulation des conflits. Les gestes de l'arbitrage et de la conciliation au Moyen Age (XIII^e-XV^e siècles), in C. Gauvard & R. Jacob, dir. *Les rites de la justice*, Paris, Le Léopard d'Or : 201-228.

- Lett, D., dir. *Le cri au Moyen Age. Table ronde des 19 janvier 1999 et 29 février 2000*, Paris, Publications de la Sorbonne.

- (2001) *Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, thèse de doctorat de l'université de Paris I.

Perroy, E. (1976) *Les familles nobles du Forez au XIIIe siècle. Essais de filiation*, Saint-Etienne et Montbrison, La Diana.

Plancher, U (1748) *Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives*, Dijon, T. III.

Raggio, O. (1990) *Faide e parentele. Lo stato genovese visto dalla Fontanabuona*, Torino.

Revel, J., dir. (1996) *Jeux d'échelle. La micro analyse à l'expérience*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil.

Richard, J. (1954) *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XIe au XIVe siècles*, Dijon, Publications de l'Université de Dijon.

Ruggiu, Fr.-J. (à paraître) Les maîtres de métiers dans les villes anglaises et françaises. Une enquête d'histoire sociale, in P. Guignet, dir. *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Age aux Temps Modernes*, Paris.

Russ, J. (1994) *Les théories du pouvoir*, Paris, Librairie Générale Française.

Schalk, E. (1986) *From Valor to Pedigree* ; (1996, traduction française) *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Paris, Ed. de l'EHESS.

Schütz, A. (1953) Sens commun et interprétation scientifique de l'action humaine, in A. Schütz, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.

S.H.M.E.S. [Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public] (2000) *L'étranger au Moyen Age. XXX^e congrès de la S.H.M.E.S. (Göttingen, juin 1999)*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Strayer, J. R. (1972) *On the medieval origins of the Modern state*, Princeton, University Press.

Swidler, A. (1986) Culture in action : symbols and strategies, *American sociological review*, 51-2.

Reltgen-Tallon A. (1999) *La mémoire d'un ordre : les "hommes illustres" de la tradition dominicaine (13e-15e siècles)*, Paris, thèse de doctorat de l'université de Paris-X Nanterre.

Telliez, R. (2002) *Les officiers devant la justice dans le royaume de France au XIV^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion.

Tricard J. (1989) Une ville et son traître : Limoges et l'affaire Gaultier Pradeau (XV^e-XX^e siècles), in M. Bourin, dir., *Villes, bonnes villes, cités et capitales*, Tours, Presses de l'Université de Tours : 211-221.

- (2000) Le consul, le moine et le roi : entrées royales et antagonismes urbains à Limoges au XV^e siècle, in P. Boucheron, J. Chiffolleau, dir., *Religion et société urbaine au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne : 403-412.

Trom, D., Voir le paysage, enquêter sur le temps. Narration du temps historique, engagement dans l'action et rapport visuel au monde, in J.-Ph. Heurtin & D. Trom, *Se référer au passé*, Paris, *Politix*, 39 : 86-108.

Werner, K.F. (1997) L'apport de la prosopographie à l'histoire sociale des élites, in K.S.B. Keats-Rohan, dir., *Family Trees and the Roots of Politics*, Woodbridge, Baydell et Brewer.

White, H. (1987) *The Content of the Form. Narrative Discourse and Historical Representation*, Baltimore-Londres, John Hopkins University Press.

White, S. (1986) Feuding and peace-making in the Touraine around the year 1100, *Traditio* XLII : 195-263.

Wrong, D. (1980) *Power : Its Forms, Bases and Uses*, Oxford, Blackwell.

Zeller, O. & Faron, O. (1999) Introductions. Histoire de l'habitat et histoire urbaine, *Cahiers d'histoire*.